



**HAL**  
open science

## La fin de la Guerre des Gaules n'aura pas lieu !

Laurent Lamoine

► **To cite this version:**

Laurent Lamoine. La fin de la Guerre des Gaules n'aura pas lieu!. Enrique Garcia Riaza; Anthony-Marc Sanz. In *fidem venerunt. Expresiones de sometimiento a la Republica Romana en Occidente*, Dykinson S. L., pp.229-251, 2019, 978-84-1324-298-9. hal-02356919

**HAL Id: hal-02356919**

**<https://uca.hal.science/hal-02356919>**

Submitted on 12 Jun 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# *In fidem venerunt.*

Expresiones de sometimiento a la  
República Romana en Occidente

---

---

Enrique García Riaza

Anthony-Marc Sanz

(Editores)



*Dykinson, S.L.*



*In fidem venerunt*





ENRIQUE GARCÍA RIAZA

ANTHONY-MARC SANZ

(Editores)

*In fidem venerunt.*

**Expresiones de sometimiento a la  
República Romana en Occidente**

Serie *Occidens*, 3

*Dykinson, S. L.*

No está permitida la reproducción total o parcial de este libro, ni su incorporación a un sistema informático, ni su transmisión en cualquier forma o por cualquier medio, sea este electrónico, mecánico, por fotocopia, por grabación u otros métodos, sin el permiso previo y por escrito del editor. La infracción de los derechos mencionados puede ser constitutiva de delito contra la propiedad intelectual (art. 270 y siguientes del Código Penal).

Diríjase a Cedro (Centro Español de Derechos Reprográficos) si necesita fotocopiar o escanear algún fragmento de esta obra. Puede contactar con Cedro a través de la web [www.conlicencia.com](http://www.conlicencia.com) o por teléfono en el 91 702 1970/932 720 407.

Este libro ha sido sometido a evaluación por parte de nuestro Consejo Editorial  
Para mayor información, véase [www.dykinson.com/quienes\\_somos](http://www.dykinson.com/quienes_somos)

© Copyright by  
Los autores  
Madrid, 2019

Editorial DYKINSON, S.L. Meléndez Valdés, 61 - 28015 Madrid  
Teléfono (+34) 91 544 28 46 - (+34) 91 544 28 69

e-mail: [info@dykinson.com](mailto:info@dykinson.com)  
<http://www.dykinson.es>  
<http://www.dykinson.com>

ISBN: 978-84-1324-298-9  
Depósito Legal: M-24581-2019

*Maquetación:*  
[german.balaguer@gmail.com](mailto:german.balaguer@gmail.com)

# ÍNDICE

<b>ESTUDIO INTRODUCTORIO. ENTRE LA ADHESIÓN Y LA SUMISIÓN: LOS PUEBLOS DE OCCIDENTE ANTE EL PRAGMATISMO ROMANO .....</b>	<b>9</b>
<i>Enrique García Riaza y Anthony-Marc Sanz</i>	
<b>LAS ADHESIONES HISPANAS A ESCIPIÓN DEL 210-208 A.C. (CARTHAGO NOVA Y BAECULA) .....</b>	<b>27</b>
<i>Enrique Hernández Prieto</i>	
<b>LA CAMPAGNE DE SCIPION EN AFRIQUE ET LA <i>DEDITIO</i> DE CARTHAGE .....</b>	<b>59</b>
<i>Anthony-Marc Sanz</i>	
<b>CUANDO LA TENSIÓN ESTALLA. GRACO, CÉRTIMA Y LA COALICIÓN CELTIBÉRICA (LIV. 40.47.1-10).....</b>	<b>83</b>
<i>Miguel Esteban Payno</i>	
<b>UNA APROXIMACIÓN A LOS ASPECTOS SIMBÓLICOS DE LA <i>DEDITIO</i> DE CAUCA (APP. <i>HISP.</i> 52). ENTRE ANCIANOS, SUPLICANTES Y DIOS DE LOS JURAMENTOS .....</b>	<b>115</b>
<i>María del Mar Gabaldón Martínez</i>	
<b>LUSITANOS FRENTE A GALBA (151-150 A.C.) ¿UNA <i>DEDITIO IN FIDEM</i>? .....</b>	<b>139</b>
<i>Tomás Aguilera Durán y Eduardo Sánchez Moreno</i>	
<b><i>DEDITIO</i>, <i>RESTITVTIO</i> Y CLÁUSULAS REVOCATORIAS EN EL BRONCE DE ALCÁNTARA (<i>AE</i>, 1984, 495) .....</b>	<b>167</b>
<i>Alejandro Díaz Fernández</i>	

<b>CON LAS MANOS EXTENDIDAS. LAS <i>DEDITIONES</i> DE LOS BELGAS ANTE CÉSAR EN 57 A.C.</b> .....	193
<i>Alberto Pérez Rubio</i>	
<b>LA FIN DE LA GUERRE DES GAULES N’AURA PAS LIEU!</b> .....	229
<i>Laurent Lamoine</i>	

# LA FIN DE LA GUERRE DES GAULES N'AURA PAS LIEU!

LAURENT LAMOINE\*

Priam :

Soit. Venez mes enfants. Allons préparer les portes de la guerre.

Cassandre :

Pauvres portes. Il faut plus d'huile pour les fermer que pour les ouvrir.

Jean Giraudoux, *La guerre de Troie n'aura pas lieu*, acte I, scène 6.<sup>1</sup>

La Troie de Jean Giraudoux ressemble beaucoup à la Rome antique et les «portes de la guerre», citées dès la scène 2 de l'acte I,<sup>2</sup> offrent le décor de l'acte II dans son intégralité jusqu'à la fin de la pièce. Rentré victorieux d'une campagne qu'il désire être la «Der des Ders»,<sup>3</sup> Hector s'ingénie à éviter le déclenchement de la Guerre de Troie et ferme lesdites portes (acte II, scène 5) qui s'ouvrent à nouveau pourtant, malgré tous ses efforts, à la fin de l'acte, laissant découvrir Hélène, incorrigible, en train d'embrasser le prince troyen Troïlus (acte II, scène 14). La pièce de Giraudoux est interprétée en règle générale comme une dénonciation de la marche à la guerre en Europe dans les années 1930, cependant, elle dispense aussi une leçon intemporelle sur les difficultés à ne pas se laisser entraîner à la guerre ou à en sortir. L'expression les «portes de la guerre» est la traduction grecque du «passage de Janus» dont on fermait les portes à Rome quand la cité considérait qu'une paix générale régnait sur le monde qu'elle dominait ; on la retrouve en particulier dans la version grecque des *Res Gestae diui Augusti*.<sup>4</sup>

---

\* Université Clermont-Auvergne. Étude réalisée dans le cadre du programme « Diplomacia y comunicación política en Occidente (III-I a.C.) », HAR2015-66232-P, Plan Nacional I+D+i, Ministerio de Ciencia, Innovación y Universidades, Agencia Estatal de Investigación, Gobierno de España-FEDER. Grupo de investigación *Occidens* UAM.

<sup>1</sup> Giraudoux, 1935 (1991): 85. À noter que Jean-Louis Brunaux dans *L'Enquête gauloise. De Massalia à Jules César*, en collaboration avec le dessinateur Nicoby, collection « Histoire dessinée de la France », Paris, 2017, a intitulé le chapitre 7 et ultime chapitre « La Guerre des Gaules n'a pas eu lieu », p.144-164.

<sup>2</sup> Giraudoux, 1935 (1991) : « Hector : Calme-toi. Nous ne laisserons plus l'occasion. Tout à l'heure, en te quittant, je vais solennellement, sur la place, fermer les portes de la guerre. Elles ne s'ouvriront plus ».

<sup>3</sup> Qualification populaire de la Première Guerre mondiale qui signifiait pour tous ceux qui avaient été marqués par ce conflit qu'elle devait être la dernière guerre pour toujours.

<sup>4</sup> *Res Gestae diui Augusti*, 13.

Le régime augustéen a usé et abusé de cette mise en scène de la fermeture du passage en s'y livrant plusieurs fois : en 29, 25, 13 av. J.-C. (ou 3 ap. J.-C. ?).<sup>5</sup> La tradition n'avait retenu avant Octavien-Auguste que le roi légendaire Numa Pompilius, le successeur pacifique de Romulus, et l'après-Guerre de Sicile (après 241 av. J.-C.) comme temps de fermeture du passage,<sup>6</sup> c'est dire l'importance du «Siècle d'Auguste» comme promesse d'une paix universelle. La première fermeture de 29 s'inscrivait dans un contexte de commémoration césarienne avec l'inauguration de la Curie julienne et du temple du divin César. Tandis que le mois d'août de cette même année voyait l'organisation du triple triomphe de César le Jeune, célébrant sa victoire à la fois sur les Dalmates et les Égyptiens à Actium puis à Alexandrie. Octavien-Auguste a su comprendre l'importance dans les esprits de ses contemporains, Romains et sujets, de l'aspiration à la paix. La liesse populaire, qui avait accompagné la paix de Brindes en 40 et celle de Misène en 39, avait été un signe manifeste de celle-ci. L'Enfant annoncé dans la *IV<sup>e</sup> Bucolique* de Virgile n'était sans doute que l'expression du désir de paix après les accords de Brindes.<sup>7</sup> D'où chez Octavien-Auguste une prédilection pour mettre en scène le culte de la Paix qui culmine avec l'inauguration de l'Autel de la Paix en 9 av. J.-C. sur le Champ de Mars. L'aura religieuse du personnage explique qu'il ait pu symboliser la paix. Sa propagande met en avant le rétablissement de la «paix des dieux» dont Auguste serait le garant par ses actes et ses responsabilités sacerdotales.<sup>8</sup> Au-delà de la seule *pax deorum*, son principat et son halo divin sont censés incarner la paix et la sécurité (ou la tranquillité) pour l'empire et ses habitants. En bon lecteur de Cicéron, Auguste a tenté de convaincre que sa politique répondait aux souhaits de l'orateur qui dans les *Philippiques* associait la paix et la tranquillité, gages de la liberté, contre la servitude promise alors par les actes d'Antoine.<sup>9</sup> Dans ce contexte augustéen d'exaltation de la paix, il était important de transférer sur les temps césariens, marqués concrètement par la guerre extérieure et la guerre civile, cet attachement à la paix et trouver dans la geste de Jules César des moments de paix et de clôture de la guerre. La Guerre des Gaules, qui avait couronné l'*imperator* d'une gloire égale à celle de Pompée et lui avait ouvert la voie menant au pouvoir suprême, constituait un événement clef sur lequel pouvait opérer la propagande augustéenne. Il était important que celui qui était le père, divin depuis 42 av. J.-C., d'Octavien-Auguste ait été un homme de la paix, un liquidateur des guerres dont celle contre les Gaulois de la Gaule Chevelue.

César, lui-même, vainqueur sur les champs de bataille de ses adversaires politiques, a pu penser qu'il était bon d'associer à la fin de la guerre civile l'idée de la jouissance de la paix extérieure. Il a pu d'autant plus le penser que, pendant son proconsulat, l'affirma-

<sup>5</sup> Plus une tentative avortée en 11/10 av. J.-C.

<sup>6</sup> Liv. 1.19.

<sup>7</sup> Cosme, 2005: 69.

<sup>8</sup> Octavien-Auguste est pontife (47), augure (fin des années 40), quindécemvir (entre 37 et 35), septemvir épulon (avant 16), sodale titien et fétial (avant 32), frère arvale. Hurlet, 2015: 87-88.

<sup>9</sup> Cic. *Phil.* 2.113.

tion d'une guerre de conquête aboutie ou en voie d'aboutissement représentait un levier pour obtenir du Sénat des moyens, le prolongement de son pouvoir, la reconnaissance de ses actes et des supplications<sup>10</sup> qui augmentaient son prestige. Bien que ses adversaires ne fussent pas encore maîtrisés en Espagne, César, vainqueur à Thapsus en Afrique des troupes rassemblées autour de Caton d'Utique et du roi numide Juba I<sup>er</sup>, pouvait enfin jouir du triomphe à Rome.

## LE TRIOMPHE DE 46 AV. J.-C.

Durant l'été 46 av. J.-C., pendant près d'un mois, Jules César célèbre ses quatre triomphes dont celui sur les Gaules ouvre la période de festivités.<sup>11</sup> Suétone précise que le triomphe sur les Gaules fut le plus brillant (*excellentissimus*), César «mont[ant] au Capitole à la lumière des flambeaux que portaient dans des candélabres quarante éléphants, à sa droite et à sa gauche».<sup>12</sup> On associe volontiers au triomphe de 46 les deniers frappés par le monétaire césarien L. Hostilius Saserna dès 48. On voit quelquefois dans la figure masculine représentée sur l'avvers de certains le portrait de Vercingétorix, exécuté à l'issue du triomphe de César.<sup>13</sup> La figure féminine que l'on trouve sur le droit d'une autre série serait une évocation de la Gaule captive.<sup>14</sup> La guerre civile, enclenchée dans les faits alors même que César était encore en Gaule, explique que le triomphe sur les Gaulois ait été retardé de quatre ans,<sup>15</sup> enrichi des autres triomphes sur des ennemis étrangers (Égypte/Alexandrie, Pont et Afrique – et Espagne en 45 -) qui cachaient en fait les différents soutiens romains et étrangers de Pompée à travers l'empire. *La Guerre des Gaules*, le récit rédigé par César lui-même, mais laissé inachevé en 51/50, est terminé par A. Hirtius, l'un de ses très proches légats, avant sa propre disparition lors de son consulat de 43. Pour la Rome césarienne, la messe est dite : la Guerre des Gaules, cette «guerre de sept ans»,<sup>16</sup> est finie depuis les victoires de César en Gaule entre 52 et 50.

Sous l'Empire dont l'idéologie est fondée, à la suite d'Auguste, en partie sur la mémoire de César, ce discours devient la vulgate. Au II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., Suétone rappelle que la Guerre des Gaules se confond avec les neuf ans pendant lesquels César détint

<sup>10</sup> Le Sénat décréta quinze jours de supplications en 57 (ce fut la première fois qu'un promagistrat obtenait autant de jours) (Caes. *BGall.* 2.35.4), vingt jours en 55 et 52 (4.38.5 et 7.90.8). On dispose aussi du témoignage de Cicéron (*Prov. cons.* 10) et de Suétone (*Iul.* 24), ce dernier évoquant aussi les oppositions à César à Rome.

<sup>11</sup> Liv. *Per.* 115, Suet. *Iul.* 37.49.8 et 51, et Dio Cass. 43.19-23. César triomphe sur la Gaule, l'Égypte (Suétone préfère évoquer Alexandrie), le Pont et l'Afrique.

<sup>12</sup> Suet. *Iul.* 37. 3. Jean d'Ormesson se souvient de ce fait dans son roman *La gloire de l'Empire* (Paris, 1971) quand il fait accueillir sur le Capitole son empereur imaginaire Alexis par cent vingt éléphants (édition folio, p.577).

<sup>13</sup> Dio Cass. 43.19.4.

<sup>14</sup> Desnier, 1991: 605-654, en particulier 614-620.

<sup>15</sup> Caes. *BGall.* 8.51.3 : pourtant, dès 50, les Romains de Cisalpine attendaient avec impatience son triomphe.

<sup>16</sup> Duval, 1989: 139. Référence à la Guerre de sept ans (1756-1763) ? Si l'on suit l'analyse de Paul-Marie Duval, ce sont les Éduens qui ont «travaillé pour le roi de Prusse».



l'*imperium* proconsulaire (*lex Vatinia* de 59 et *lex Pompeia Licinia* de 55 pour son renouvellement) et que César a réduit la Gaule Chevelue en province tributaire pour un montant annuel de quarante million de sesterces.<sup>17</sup> Plus ou moins à la même époque, Plutarque, dans sa biographie de l'*imperator*, insiste aussi sur les «même pas dix ans» de la guerre et sur son aspect implacable : «il prit de vive force plus de huit cents cités, soumit trois cents nations, affronta en plusieurs batailles rangées trois millions d'ennemis, fit un million de morts et autant de prisonniers». <sup>18</sup> Dès le principat de Tibère, Velleius Paterculus n'hésitait pas à qualifier cette guerre, présentée comme terrible, comme l'œuvre d'un dieu.<sup>19</sup> Il est vrai que César avait été reconnu divin par le Sénat en 42. L'historien Dion Cassius, au début du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., reprend, en l'aggravant, ce tableau cataclysmique de la fin de la Guerre des Gaules.<sup>20</sup> Il reste certes tributaire de la veine césarienne, mais on soupçonne aussi chez lui des traces d'une tradition hostile à César qui insistait sur les malheurs de la guerre (peut-être celle de C. Asinius Pollio).<sup>21</sup> Au V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., Orose résume encore César, Hirtius et Suétone, et souligne l'épuisement des Gaulois qui sonna la fin du conflit.<sup>22</sup>

Les historiens modernes ont emboîté le pas aux Anciens. Dans le dernier chapitre de son Livre III de sa magistrale *Histoire de la Gaule*, qui clôt son récit de la Guerre des Gaules, Camille Jullian dresse à son tour un bilan sombre de «l'état de la Gaule» au sortir de la guerre, avant que César ne la «rédui[se] en province». <sup>23</sup> Christian Goudineau se livre en 1990 à un réexamen des huit livres de *La Guerre des Gaules* qui intègre les acquis de la recherche historique et archéologique, pourtant, dans «l'Épilogue», il retrouve le témoignage de Suétone pour glisser rapidement du bilan à la question des statuts juridiques des peuples gaulois intégrés à l'empire (stipendiaires, libres et exempts, fédérés) en se fondant sur les listes de Pline l'Ancien, de la fin du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., et sur la documentation épigraphique.<sup>24</sup> L'historien, comme ses prédécesseurs des XIX<sup>e</sup> et

<sup>17</sup> Suet. *Itl.* 25.1-2.

<sup>18</sup> Plut. *Caes.* 15.5. Dans sa biographie de *Pompée* (67.10), Plutarque revient sur les chiffres de César : «On aurait dit qu'ils étaient campés en face de l'Arménien Tigrane ou du roi des Nabatéens, et non contre le grand César et contre l'armée avec laquelle il avait pris de vive force un millier de cités, soumis plus de trois cents peuples, combattu à d'innombrables reprises les Germains et les Gaulois sans jamais être vaincu, fait un million de prisonniers et tué un autre million de Barbares en les mettant en déroute à la suite de batailles rangées».

<sup>19</sup> Vell. Pat. 2.47.

<sup>20</sup> Dio Cass. 40.43.3 : «César en leur infligeant garnisons, condamnations, levées d'argent et versements d'un tribut humilié les uns et subjugué les autres».

<sup>21</sup> Duval, 1971 : 268-269 (n°70); Zecchini, 1978.

<sup>22</sup> Oros. 6.12.1 : *Exhaustis Gallis*.

<sup>23</sup> Jullian, 1910 (I, 1993) : 632-634 : «Maintenant, César peut être tranquille. Les trésors volés, les guerriers morts, les terres saccagées, les familles détruites, épuisée, misérable et épouvantée, la Gaule ne bougera plus». L'historiographie récente s'est beaucoup intéressée au bilan humain, cherchant à jauger les massacres césariens à l'aune du concept de génocide ; dans un livre récent, Nathalie Barrandon (2018 : 329-337) a pu critiquer les vues cataclysmiques d'un Luciano Canfora (2012).

<sup>24</sup> Goudineau, 1990 : 335-351, en particulier 335-340.

XX<sup>e</sup> siècles, préfère tourner la page de la Guerre des Gaules pour placer les événements des guerres civiles romaines qui se sont déroulés en Gaule et la provincialisation sous la bannière de la construction du régime impérial. Bien que conscient de la longue durée du processus de provincialisation qui aboutit à la définition de la Narbonnaise et des Trois Gaules, Christian Goudineau continue de conserver l'idée d'une rupture entre le départ de César de la Gaule Chevelue et la victoire d'Octavien.<sup>25</sup> Alain Ferdière, dans sa synthèse de 2005, consacre de manière très classique un chapitre à «La Guerre des Gaules (58-50 av. J.-C.)», rejetant la période entre la guerre civile entre César et Pompée et «le début du règne d'Auguste» dans un court chapitre, avant de retrouver la longue durée (fin II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. à Auguste) pour exposer «l'état culturel et économique».<sup>26</sup> Bref, les historiens évoquent tour à tour pour les années 51-50 de «dernières résistances»,<sup>27</sup> un «dernier avatar»<sup>28</sup> (pour Uxellodunum) et, pour les années qui sont postérieures à la chronologie de l'ouvrage de César/Hirtius, de «révoltes»<sup>29</sup> et de «pacification».<sup>30</sup>

Pourtant cette historiographie n'est-elle pas «l'histoire d'une méprise» pour reprendre la conclusion de Christian Goudineau à propos de la cohérence illusoire de la Guerre des Gaules et du récit césarien.<sup>31</sup> Comme tous les moments-clefs de l'état de guerre dans le monde romain, celui de la sortie de guerre est très codifié. Cette codification relève de la procédure de la *deditio* qui correspond à la fois à une reddition des ennemis de Rome et à un accommodement entre cette dernière et les élites vaincues, considérées comme utiles. Le protocole demande un travail qui associe le proconsul et le Sénat, représenté sur place par une commission (souvent de dix membres) et une validation par le peuple réuni en comices. La question que l'on peut se poser est la faisabilité de la sortie de guerre en 50 alors que César est pressé de gagner l'Italie pour s'opposer aux menées de Pompée. Les campagnes de la guerre civile, son grand œuvre dans la Ville même et surtout son assassinat aux ides de mars 44 ont placé dans la pénombre les événements gaulois bien qu'ils fussent sous-jacents. Les émissions monétaires de 48 et le triomphe de 46 sont des actes politiques qui n'ont pas besoin de correspondre exactement à la situation réellement observable en Gaule. On peut s'étonner avec raison de la présence des élé-

<sup>25</sup> Goudineau, 1998. Cet ouvrage réunit des textes des années 1980-1990 de l'historien. *Cfr.* sur la provincialisation, «Les provinces de Gaule : problèmes d'histoire et de géographie», p.311-324 (= *Mélanges Pierre Lévêque*, 5, 1990, p.161-170) et sur la fidélité à la chronologie traditionnelle, «La Gaule de la mort de César à celle de Néron (43 avant J.-C.-69 après J.-C.)», p.206-247 (= *Cambridge Ancient History*, X, *The Augustan Empire*, 43 BC-AD 49, 1996, p.464-502).

<sup>26</sup> Ferdière, 2005: 67-87, chapitre 5 «La Guerre des Gaules (58-50 av. J.-C.)»; 88-96, chapitre 6 «De la fin de la conquête césarienne au tournant de l'ère», et 97-129, chapitre 7 «Les Gaules de la fin de II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. à Auguste (La Tène finale) : état culturel et économique».

<sup>27</sup> Jullian, 1910 (I, 1993): 622.

<sup>28</sup> Goudineau, 1990: 213.

<sup>29</sup> Ferdière, 2005: 90.

<sup>30</sup> Duval, 1989: 158.

<sup>31</sup> Goudineau, 1990: 259 et 333.

phants lampadophores lors du triomphe sur les Gaulois<sup>32</sup>. Quelle signification donner à leur participation ? On sait que les Anciens donnaient au surnom de *Caesar* différentes étymologies dont une prétendait que le mot venait dans la «langue des Maures»<sup>33</sup> ou dans la langue punique<sup>34</sup> du terme signifiant éléphant. Polyen, au II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., dans ses *Ruses de guerre*, raconte que César voulut impressionner les Bretons en 55 av. J.-C. en produisant un éléphant bardé de fer<sup>35</sup> (un fait que le conquérant ignore dans son propre récit). Des deniers de 49-48 figurent un éléphant écrasant un monstre (un monstre marin ? Si on pense à l'expédition en Bretagne). Bien entendu, la récente victoire en Afrique sur les partisans de Pompée et le roi numide Juba I<sup>er</sup> peut expliquer à elle seule le désir de montrer des éléphants. Quel que soit le sens de ces représentations, il est certain que nous sommes dans le champ de l'idéologie chantant l'omnipotence césarienne,<sup>36</sup> bien loin de la réalité de la Guerre des Gaules, de ses conditions de réalisation et de sa fin. Notons enfin qu'il devait exister des fissures dans le consensus célébrant César. Les sources des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles, et Tite-Live peut-être avant, ont gardé le souvenir d'anecdotes liées au triomphe césarien qui, même si elles sont souvent interprétées comme de simples péripéties, n'en sont pas moins des indices d'une certaine contestation de la plénitude de la victoire de César. Au cours du défilé, l'axe du char de César se serait rompu<sup>37</sup> et les plaisanteries à connotation sexuelle des soldats de la Guerre des Gaules donnent une autre image de l'action de l'*imperator* durant sa carrière (ses relations supposées avec le roi de Bithynie Nicodème IV)<sup>38</sup> et pendant la Guerre des Gaules (il aurait surtout forniqué)<sup>39</sup> que celle d'un grand conquérant.

Il est donc nécessaire de réinterroger le corpus césarien, celui de Cicéron et toutes les sources plus tardives mobilisables pour juger de la pertinence de faire se terminer la Guerre des Gaules en 50, en n'oubliant pas que le naufrage de la littérature antique prive l'historien de sources (Tite-Live pour ne citer que lui) qui auraient été précieuses.<sup>40</sup> Poser cette question ne signifie pas que l'on désire rejoindre la cohorte des historiens français du passé, nationalistes jusqu'à nier la défaite des Gaulois, comme semble le croire Jean-Louis Brunaux quand il assène en outre «[qu']après Alésia, il n'est plus question d'une guerre digne de ce nom entre Gaulois et Romains» et que seuls les chantres du «roman national» des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles n'acceptaient pas la défaite initiée à Alésia.<sup>41</sup> Les tra-

<sup>32</sup> Dio Cass. 43.22.1 évoque aussi les éléphants mais lors du dernier jour des festivités.

<sup>33</sup> SHA, *Ael.* 2.3.

<sup>34</sup> Serv. *A.* 1.285.

<sup>35</sup> Polyænus, *Strat.* 23.5.

<sup>36</sup> Voisin, 1983 : 7-33.

<sup>37</sup> Dio Cass. 43.21.1.

<sup>38</sup> Suet. *Iul.* 49.8.

<sup>39</sup> Suet. *Iul.* 51.

<sup>40</sup> On pourrait faire la même remarque concernant la documentation épigraphique.

<sup>41</sup> Brunaux, 2012: 46. Remarquons que la collection dans laquelle le livre est inséré, «Les journées qui ont fait la France» conduit presque nécessairement à surévaluer l'importance d'Alésia dans la fin de la guerre.



vaux des historiens de l'art militaire qui, comme ceux d'Alain Deyber,<sup>42</sup> par l'examen rigoureux des savoirs et savoir-faire militaires, ont montré depuis longtemps que les opérations de guerre ne s'étaient pas arrêtées après Alésia, encourageant au contraire à cette enquête.

## LE PÉRIL GAULOIS

Depuis Capoue, Cicéron écrit à son secrétaire Tiron, resté à Formies dans le Latium parce que malade. La lettre est datée du 27 janvier 49, Cicéron s'inquiète de l'état de santé de son cher collaborateur et de celui de la République alors même que les hostilités entre César et Pompée ont débuté. Il craint que les Gaules soient perdues à cause de leur hostilité (*Gallias inimicissimas*) pour un César qui n'est plus dans sa province.<sup>43</sup> Un quinzaine de jours après l'assassinat de César, dans une lettre qu'il adresse à son ami Atticus, datée du 7 avril 44, Cicéron rapporte la crainte de son hôte de la veille au soir, le chevalier C. Matius, césarien convaincu, de voir naître dans moins de vingt jours un «tumulte gaulois». <sup>44</sup> Dans ses *Philippiques* contre Marc Antoine en 44/43, Cicéron n'hésite pas à multiplier les allusions aux Gaules menaçantes et singulièrement à la Gaule «ultime», sans aucun doute la Chevelue, réclamée par Antoine.<sup>45</sup> Dans la *XIII<sup>e</sup> Philippique*, il évoque les dix légats qui auraient pu être envoyé à Antoine, peut-être en Gaule, pour établir la paix, mais il s'agit d'un vœu pieux.<sup>46</sup> À lire l'Arpinéate, la guerre gauloise est loin d'être finie et l'on ne peut que regretter que son témoignage prenne fin avec son exécution en décembre 43.

Bien entendu, en bon professionnel de la vie politique romaine, Cicéron est habitué à manipuler les faits pour convaincre le peuple, le Sénat et ses lecteurs. Dans ses discours, pour les besoins de la cause, depuis les années 60, Cicéron n'hésite pas à amplifier ou à minimiser la menace gauloise, à triturer la chronologie de la Guerre des Gaules en fonction des projets de César. Il participa ainsi en 56 à la campagne en faveur du renouvellement de l'*imperium* de César. Dans son *Discours sur les provinces consulaires*, il défendait l'idée que la «guerre en Gaule» était en passe d'être finie et qu'il fallait accor-

<sup>42</sup> Deyber, 1996: 84-85 et 2009: 89-92.

<sup>43</sup> Cic. *Fam.* 16.12 (= «À Tiron», *Correspondance*, 5.313) : «Car nous faisons de grosses levées et nous pensons qu'il craint, au cas où il marcherait sur Rome, de perdre les Gaules, qui, sauf les Transpadans, lui sont très hostiles».

<sup>44</sup> Cic. *Att.* 14.1 (= «À Atticus», *Correspondance*, 9.720) : «Il donne pour assuré un grand soulèvement gaulois (*tumultum Gallicum*) dans moins de vingt jours».

<sup>45</sup> Duval, 1971: 259 (n°65).

<sup>46</sup> Cic. *Phil.* 12.12.28 : «Nous n'avons pas le droit d'agir autrement, notre [ordre] ne nous a pas remis les pouvoirs que, à l'achèvement des guerres, on donne habituellement à dix délégués, selon la coutume ancestrale (*more maiorum*), et nous n'avons pas reçu du Sénat les moindres instructions».

der à César les moyens de «confirm[er la] paix». <sup>47</sup> Il créait la conception globalisante des opérations menées par César : il n'existait pas des ennemis, mais «c'[était] la Gaule entière» qui en était un ! <sup>48</sup> Il insistait aussi sur la fragilité de cette conquête étant donné la résistance que manifeste toujours la barbarie dont les Gaulois étaient alors de dignes représentants. <sup>49</sup> Il promettait à César un triomphe que le Sénat ne devait pas compromettre en rappelant César et en restreignant sa dotation. <sup>50</sup> Cicéron sait ainsi pouvoir compter sur l'inertie des peurs, réelles ou fantasmées, que la loi contribue aussi à maintenir. À la même époque, la loi de la colonie d'Urso en Bétique précise encore que les appariteurs des magistrats sont exemptés de service militaire sauf en cas de tumulte. <sup>51</sup>

Il existe pourtant bien des indices d'un état de guerre qui se poursuit après 50 av. J.-C. Dans la *Periocha* 114 de Tite-live, on trouve l'attestation d'une campagne contre les Bellovaques sans doute de 46 av. J.-C. En moins de dix mots, l'abréviateur décrit les événements. <sup>52</sup> Tout est incertitude dans ce résumé : la date précise, l'identité du Brutus vainqueur et la nature de l'attaque des Bellovaques, isolés ou à la tête d'une alliance comme dans le récit de Hirtius pour l'année 51, <sup>53</sup> même si les commentaires éclairés de Serge Lewuillon dans son texte de 1975 ont sans doute proposé des solutions pérennes : la date – entre la fin des opérations en Afrique en février 46 et le quadruple triomphe de César, le vainqueur – le célèbre D. Iunius Brutus qui avait en charge alors la Gaule, et le caractère des «rebelle[s]» gaulois – plutôt une alliance autour des Bellovaques. <sup>54</sup> Plus de

<sup>47</sup> Cic. *Prov. cons.* 8.19 : «La guerre en Gaule (*Bellum in Gallia*) a été très dure. Des peuplades très puissantes ont été domptées par César, mais les liens qui les unissent à nous ne sont pas encore ceux des lois, ceux d'un statut juridique défini, ceux d'une paix suffisamment confirmée».

<sup>48</sup> Cic. *Prov. cons.* 13.32 : «Le plan de César, je le vois, est tout autre : ce ne sont pas seulement les nations qu'il voyait armées contre Rome qu'il a cru devoir combattre, c'est la Gaule tout entière qu'il a jugé bon de réduire à notre merci».

<sup>49</sup> Cic. *Prov. cons.* 12.29 : «Quoi de plus âpre que ces terres, de plus mal policé que ces villes (*oppidis*), de plus sauvage que ces peuplades (*nationibus immanijs*)», 13.33 : «Auparavant, sénateurs, nous occupions en Gaule qu'une piste étroite (*semitam*) : tout le reste était occupé par des nations (*gentibus*) ennemies (*inimicis*) de notre empire ou peu sûres (*infidjs*) ou inconnues (*incognitis*), ou du moins sauvages, barbares et belliqueuses (*immanibus et barbaris et bellicosjs*)», 14.34 : «Si les Alpes servaient auparavant de rempart naturel à l'Italie, ce n'était pas d'ailleurs sans quelque dessein des dieux. Car si l'accès de notre pays avait été ouvert à la sauvagerie et à la masse des Gaulois (*Gallorum immanitati multitudinique*), jamais notre ville n'aurait pu devenir le centre ni le siège d'un grand empire». Cicéron a déjà utilisé ces poncifs dans d'autres occasions comme pour la défense de M. Fonteius (69) où il n'hésite pas à mentionner la pratique des sacrifices humains (13.31). La Ville de Mirmont, 1904: 163-180.

<sup>50</sup> Cic. *Prov. cons.* 11.28 : «Il ne fallait pas restreindre, par notre lésinerie, l'éclat et la pompe de son triomphe».

<sup>51</sup> La *lex coloniae Genetivae*, chapitre LXII, M. H. Crawford, 1996: 400 (texte établi), 422 (traduction anglaise) et 433-434 (commentaire). La *lex coloniae Genetivae*, la loi de la colonie *Genetiva Iulia Urso* (Osuna en Andalousie), est d'époque césarienne (après 44) mais le texte gravé est d'époque flavienne (p.395). Le chapitre LXII présente les appariteurs des duumvirs et des édiles de la colonie. Les appariteurs libres, qui doivent être des colons, servent pendant un an et sont exemptés de service militaire (*militia evocatio*) sauf en cas de tumulte en Italie et en Gaule.

<sup>52</sup> Liv. *Per.* 114 : *Brutus legatus Caesaris in Gallia Bellouacos rebellantes proelio vicit*.

<sup>53</sup> Hirtius. *BGall.* 8.6-20.

<sup>54</sup> Lewuillon, 1975: 490-494.

cent ans après, le poète Lucain dans sa *Guerre civile* évoque une Gaule soulagée du départ de César. Le rappel des légions laisse libres de leurs faits et gestes les Lingons «belliqueux aux armes peintes», les «blonds Ruthènes», les Némètes des Pyrénées, les Tarbelles, le Santon, le Biturige, les Suessions aux «longues armes», le Leuque, le Rème, la «nation séquane», le Belge, les Arvernes, le Nervien, les Vangions, les «farouches Bataves», le Trévire, le Ligure. Le poète n'en dit pas plus et préfère s'appesantir, car plus exotiques, sur les *vates* et les druides et leur «rites barbares». <sup>55</sup> On le voit, les auteurs anciens, contemporains ou plus tardifs, ont donc bien gardé le souvenir d'un état de guerre qui n'avait pas disparu avec le départ de César des Gaules. Au tournant des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles ap. J.-C., Plutarque peut même se permettre une remarque uchronique en imaginant un Vercingétorix qui aurait pu attendre le déclenchement de la guerre civile à Rome pour ouvrir les hostilités et s'assurer de la victoire en Gaule. <sup>56</sup>

## RELIRE CÉSAR ET HIRTIUS

Relire César et son continuateur revient à s'inscrire dans le sillage de tous ceux qui ont interrogé la véracité et l'utilité historiques des *Commentaires* césariens, en particulier Michel Rambaud <sup>57</sup> et surtout Paul-Marie Duval <sup>58</sup> et Christian Goudineau. <sup>59</sup> Ce dernier a insisté dans son livre de 1990 sur les idées de «méprise» ou de «surprise sidérante» à propos des années 58-50 pour mieux indiquer que la Guerre des Gaules n'était en rien un plan pré-élaboré qui se serait déployé scrupuleusement dans le laps de temps imparti des presque dix ans. <sup>60</sup> On sait que César, à la sortie de son consulat de 59, envisageait un grand commandement qui l'aurait conduit jusqu'au Danube et qui réclamait les gouvernements de la Cisalpine et de l'Illyricum. C'était dans ce but que des contacts étroits avec le roi germanique Arioviste avaient été pris. <sup>61</sup> La disparition du gouverneur de la Transalpine, province qui échut à César, la menace que pouvait représenter le projet de migration des Helvètes et le contexte troublé en Gaule dont Arioviste n'était pas étranger changèrent la donne et poussèrent César à conduire en 58 une guerre contre les Helvètes <sup>62</sup> puis une autre contre son ancien allié. <sup>63</sup>

<sup>55</sup> Luc. 1.392-465.

<sup>56</sup> Je dois cette référence (Plut. *Caes.* 26.2) à Alain Deyber (courriel 28 janvier 2018).

<sup>57</sup> Rambaud, 1966.

<sup>58</sup> Duval, 1989: 140-161. Ce texte de 1954, dans sa version originelle, commentait la 1<sup>re</sup> édition de l'ouvrage de Michel Rambaud en 1953.

<sup>59</sup> Goudineau, 1990.

<sup>60</sup> *Cfr.* note 31.

<sup>61</sup> *Caes. BGall.* 1.35 : «Il avait reçu de lui et du peuple romain un grand bienfait, s'étant vu décerner par le Sénat, sous le consulat de César, les titres de roi et d'ami».

<sup>62</sup> *Caes. BGall.* 1.1.4 et 2-29.

<sup>63</sup> *Caes. BGall.* 1.30-53.

*Livres I-VI*

Des dispositions dans le cadre d'une *deditio* règlent la question des Helvètes qui sont stabilisés sur leur ancien territoire.<sup>64</sup> La guerre contre Arioviste se termine par la défaite des Germains et la fuite d'Arioviste au-delà du Rhin avec quelques-uns de ses guerriers, sans *deditio* en bonne et due forme.<sup>65</sup> À l'issue de ces campagnes, César, le proconsul voisin, apparaît comme le «gendarme» des affaires gauloises. Fort de l'alliance des Éduens et des Rèmes et avec l'objectif de protéger ces peuples, César réduit à l'impuissance en 57 la coalition des Belges.<sup>66</sup> Il réussit à disloquer cette dernière et à traiter séparément avec chaque peuple : *deditio* des Suessions,<sup>67</sup> des Bellovaques,<sup>68</sup> des Ambiens,<sup>69</sup> des Nerviens<sup>70</sup> et des Atuatuques.<sup>71</sup> Son légat Crassus tente de faire de même en Armorique.<sup>72</sup> Le Livre III, qui couvre l'année 56, s'ouvre sur des affaires alpines dont l'issue fut sans doute incertaine,<sup>73</sup> mais très vite César consacre ses mots à la guerre contre les Vénètes et leurs alliés<sup>74</sup> et aux campagnes contre les Unelles,<sup>75</sup> les Aquitains,<sup>76</sup> les Ménapes et les Morins.<sup>77</sup> Les premiers expérimentèrent la mauvaise foi de César qui présente le conflit contre les Vénètes comme une réparation du désengagement de ces derniers dans le ravitaillement des troupes de César et dans l'agression d'officiers romains, d'où un traitement impitoyable réservé aux vaincus.<sup>78</sup> La fuite décrit, côté gaulois, la fin de la campagne dans le Cotentin. Les Aquitains se soumettent<sup>79</sup> tandis que leurs renforts venus d'Espagne franchissent à nouveau les Pyrénées pour retourner en Espagne. Les Ménapes et les Morins sont terrorisés.<sup>80</sup> Il est intéressant de remarquer que le Livre III se termine comme il avait commencé : par l'évocation par César de la pacification

<sup>64</sup> Caes. *BGall.* 1.27-29. Le mot *deditio* est utilisé (27.1).

<sup>65</sup> Caes. *BGall.* 1.53.

<sup>66</sup> Caes. *BGall.* 2.1-33.

<sup>67</sup> Caes. *BGall.* 2.12-13 (*deditione*).

<sup>68</sup> Caes. *BGall.* 2.13-15 (*deditionem, in fidem*).

<sup>69</sup> Caes. *BGall.* 2.15 (*dediderunt*).

<sup>70</sup> Caes. *BGall.* 2.28 (*dediderunt*).

<sup>71</sup> Caes. *BGall.* 2.32-33 (*deditionis*).

<sup>72</sup> Caes. *BGall.* 2.34-35 (*omnes eas ciuitates in dicionem potestatemque populi romani essere dactas*).

<sup>73</sup> Caes. *BGall.* 3.1-6.

<sup>74</sup> Caes. *BGall.* 3.7-16.

<sup>75</sup> Caes. *BGall.* 3.17-19.

<sup>76</sup> Caes. *BGall.* 3.20-27.

<sup>77</sup> Caes. *BGall.* 3.28-29.

<sup>78</sup> Caes. *BGall.* 3.16 : «Il fit mettre à mort tous les sénateurs et vendit le reste à l'encan».

<sup>79</sup> Caes. *BGall.* 3.27 (*dedidit*).

<sup>80</sup> Caes. *BGall.* 3.28-29.

de la Gaule Chevelue supposée acquise à la fin 56 av. J.-C.<sup>81</sup> On n'est loin du discours contemporain de Cicéron !<sup>82</sup>

Les Livres IV et V couvrent les événements des années 55 et 54 av. J.-C. Si les faits gaulois ne sont pas absents, ce sont surtout les expéditions au-delà du Rhin et en Bretagne qui occupent le devant de la scène. Comme l'écrit lui-même l'auteur, César mène des chapitres 1 à 19 une « guerre germanique »,<sup>83</sup> qu'il prétend « achevée »,<sup>84</sup> mais qui, dans les faits, se poursuit par une démonstration de force au-delà du Rhin<sup>85</sup> avec la construction d'un pont, fortement symbolique mais temporaire.<sup>86</sup> Un autre indice qui témoigne du changement de guerre est l'excurus ethnographique consacré aux Germains qui débute le Livre IV.<sup>87</sup> Bien entendu, le conquérant de la Gaule Chevelue insiste sur les relations entre ces Germains et les Gaulois, et interprète ces dernières comme des rapports de force, les Germains étant qualifiés d'envahisseurs.<sup>88</sup> C'est d'ailleurs avec un argument de même nature que César aborde l'expédition de Bretagne : les Gaulois trouvaient du secours sur l'île.<sup>89</sup> Le récit de la guerre en Bretagne, qui court sur une bonne trentaine de chapitres à cheval sur les Livres IV et V, connaît un schéma classique qui met en relief à la fois le caractère remarquable des campagnes militaires, né de la dangerosité de l'expédition en *terra incognita*, de la traversée de la Manche puis de la Tamise, et la métamorphose des Bretons d'ennemis en rebelles à partir du moment où ces derniers ont accepté une première *deditio*<sup>90</sup> en 55, après le premier débarquement romain, les premiers affrontements et les premières défaites, qu'ils ne respectent pas par la suite dès 55<sup>91</sup> et sous la conduite de Cassivellaunus, reconnu chef suprême, en 54.<sup>92</sup> Avant que ce dernier ne reconnaisse sa défaite par sa *deditio*,<sup>93</sup> César consacre trois chapitres à un excursus ethnographique dédié aux Bretons.<sup>94</sup> Pendant ces événements bretons, la Gaule Chevelue ne représente

<sup>81</sup> Après les événements alpins, alors que César évoque la guerre contre les Vénètes, il précise « [qu'il] avait tout lieu de penser que la Gaule était pacifiée » (Caes. *BGall.* 3.7.1 : *Caesar pacatam Galliam existimaret*) ; au moment d'écraser les Morins et les Ménapes, il estime « [qu'il] n'y avait plus dans la Gaule toute entière pacifiée que les Morins et les Ménapes qui fussent en armes » (Caes. *BGall.* 3; 28.1 : *quod omni Gallia pacata Morini Menapiique supererant qui in armisessent*).

<sup>82</sup> Cfr. notes 43-46.

<sup>83</sup> Caes. *BGall.* 4.16 : *Germanico bello*.

<sup>84</sup> Caes. *BGall.* 4.16 : *confecto*.

<sup>85</sup> Caes. *BGall.* 4.16-19.

<sup>86</sup> Caes. *BGall.* 4.17 et 19.4.

<sup>87</sup> Caes. *BGall.* 4.1-3.

<sup>88</sup> Caes. *BGall.* 4.3-5.

<sup>89</sup> Caes. *BGall.* 4.20, pour le récit de l'expédition, 4.21-36 et 5.1 et 8-22.

<sup>90</sup> Caes. *BGall.* 4.27 : si le mot *deditio* est absent, la description des pourparlers et leurs conséquences correspondent à la *deditio*.

<sup>91</sup> Caes. *BGall.* 4.30 et suiv.

<sup>92</sup> Caes. *BGall.* 5.11-22.

<sup>93</sup> Caes. *BGall.* 5.22.3 : *Cassiuellaunus [...] legatos per Atrebatem Commium de deditione ad Caesarem mittit*.

<sup>94</sup> Caes. *BGall.* 5.12-14.



qu'une base-arrière, à la fidélité certes fragile, mais hors du coup, n'apparaissant que comme une terre pourvoyeuse de combattants auxiliaires.<sup>95</sup>

Apparu dans le chapitre 24 du Livre V, le chef éburon Ambiorix, par son ambition, ouvre une nouvelle ère de guerre en Gaule. Son activisme à toutes épreuves permet à César d'agiter le péril d'une «conjuraton des Gaulois»<sup>96</sup> et suscite d'autres soulèvements comme ceux des peuples qui prétendent suivre Ambiorix (les Atuatuques, les Nerviens, etc.) ou les Trévires. Sa geste encadre le grand excursus ethnographique consacré aux Gaulois et aux Germains<sup>97</sup> qui occupe une grande partie du Livre VI. Il apparaît ainsi dans le récit césarien comme un précurseur de Vercingétorix.<sup>98</sup> Les Belges du nouvel État-nation de 1830 ne s'y trompent pas en choisissant le chef éburon comme héros national.<sup>99</sup> Les Nerviens sont écrasés,<sup>100</sup> suivis des Trévires conduits par la famille d'Indutiomarus,<sup>101</sup> des Éburons,<sup>102</sup> des Germains<sup>103</sup> et des Sénons d'Acco dont l'exécution clôt le Livre VI.<sup>104</sup> Les années 54-53 sont marquées par des campagnes inexpiables dont les issues sont bien loin des pourparlers de la *deditio* dont le lexique se fait plus discret. Il est certain que ce contexte de terreur militaire explique en partie l'émergence et l'organisation de la grande coalition de 52 contre César.

### *Livres VII-VIII*

Les Livres VII et VIII sont censés être les derniers de *La Guerre des Gaules* ; après l'acmé que César met en scène avec le combat contre Vercingétorix et sa coalition en 52,<sup>105</sup> on pouvait s'attendre à un règlement général mettant fin à la Guerre des Gaules en 50. Il n'en est rien. Si les chapitres 89-90, qui terminent le Livre VII, présentent bien la reddition du roi arverne à Alésia et la *deditio* d'une grande partie des membres de la coalition, le Livre VIII, rédigé par Hirtius avant 43, témoigne d'un état de guerre qui continue, diffus et dynamique, que le stylet du continuateur de César a bien du mal à pré-

<sup>95</sup> Caes. *BGall.* 5.5-7 : comme à travers l'épisode de l'élimination de l'Éduen Dumnorix, présent à Boulogne avec les cavaliers éduens fournis à César.

<sup>96</sup> Caes. *BGall.* 5.27.4 : le soulèvement éburon s'inscrirait dans le contexte d'une *Gallorum coniuratio*.

<sup>97</sup> Caes. *BGall.* 6.11-28.

<sup>98</sup> Deyber, 1999: 259-267 insiste sur les différences d'ordre militaire qui séparent malgré tout les deux chefs.

<sup>99</sup> Warmenbol, 2011: 109-130 et 2017 : 109-131.

<sup>100</sup> Caes. *BGall.* 5.51.

<sup>101</sup> Caes. *BGall.* 5.58 et 6.7-8.

<sup>102</sup> Caes. *BGall.* 6.29-34 et 43. Ambiorix disparaît plus tard en 51.8.24-25.

<sup>103</sup> Caes. *BGall.* 6.35-42.

<sup>104</sup> Caes. *BGall.* 6.44.

<sup>105</sup> Caes. *BGall.* 7.1-90.

senter comme clos après la chute d'Uxellodunum.<sup>106</sup> L'auteur ressent la nécessité d'écrire d'ailleurs une seconde préface pour appuyer l'idée d'une fin de conflit en Gaule en 50.<sup>107</sup>

La manière dont le Livre VII est construit conduit le lecteur de *La Guerre des Gaules* à focaliser sur la fin de la campagne de 52 contre la coalition dirigée par Vercingétorix.<sup>108</sup> L'aboutissement des opérations est préparé par l'ensemble des chapitres consacrés au siège d'Alésia et aux combats qui cherchent, côté gaulois, à desserrer l'étau césarien.<sup>109</sup> L'événement phare est la reddition du roi arverne qui n'a pas cessé d'être commentée depuis que Vercingétorix est devenu au XIX<sup>e</sup> siècle le Père malheureux des Français.<sup>110</sup> Au début du XX<sup>e</sup> siècle, dans un contexte d'exaltation du héros gaulois,<sup>111</sup> Camille Jullian<sup>112</sup> a tenté de synthétiser, en donnant de la cohérence, les apports des différents témoignages qui rapportent l'épisode.<sup>113</sup> Il a concouru à faire de la reddition de Vercingétorix, comme de la prise d'Uxellodunum, les points finals de la guerre. D'après l'interprétation de Jullian, le roi arverne «[se serait offert] en victime expiatoire, que les Gaulois voulussent le livrer vivant aux Romains ou le tuer eux-mêmes» après un ultime conseil de la coalition (un *concilium*) et son exécution à Rome quelques années plus tard témoignerait de l'acceptation par César de la proposition de Vercingétorix bien que le proconsul ait «déclaré qu'il fallait "livrer les armes et amener les chefs"» dans un premier temps. Jullian accepte les témoignages de Plutarque, de Florus et de Dion Cassius pour compléter César. Armé et caracolant autour d'un César installé sur une estrade, Vercingétorix se serait livré à une cérémonie religieuse tenant du sacrifice et de la supplication (que Jean-Yves Guillemain interprète comme une *deuotio*).<sup>114</sup> Christian Goudineau, suivi en cela par Alain Deyber, rejettent ce roman «à la Dumas» en contradiction avec les traditions des redditions où les chefs vaincus se présentaient sans armes car déjà considérés comme des captifs.<sup>115</sup> Jean-Louis Brunaux repousse également les fioritures postérieures au témoignage césarien, mais a du mal à se départir de l'interprétation religieuse.<sup>116</sup> Jacques Harmand, dans

<sup>106</sup> Caes. *BGall.* 8.44.

<sup>107</sup> Caes. *BGall.* 8. Entre 48 et 49.

<sup>108</sup> Caes. *BGall.* 7.89-90.

<sup>109</sup> Caes. *BGall.* 7.68-88.

<sup>110</sup> Goudineau, 2001: 19-195, Bourdon, 2017: 165-180.

<sup>111</sup> Goudineau, 2001: 105-122

<sup>112</sup> Goudineau, 2001: 147-163.

<sup>113</sup> Jullian, 1901a. Les sources sont bien connues et rassemblées dans de nombreuses études : Jullian, 1901b: 131-139, Guillaumin, 1985: 743-750, Goudineau, 2001: 323-328, Brunaux, 2012: 25-48 et Brunaux, 2018: 270-286. Il s'agit de César (*BGall.* 7.89), suivi maladroitement par Orose (6.9.404), de Plutarque (*Caes.* 27), de Florus (1.45.26 = 3.10.26) et de Dion Cassius (40.41).

<sup>114</sup> Jullian, 1901b: 131-139, Guillaumin, 1985: 743-750.

<sup>115</sup> Goudineau, 2001: 323-328, Deyber, 2009: 115 et 2018: 104.

<sup>116</sup> Brunaux, 2012: 43 conclut que «cette question de la vraisemblance des fait [l']oblige donc à revenir à la version de César, au moins dans ses grandes lignes. Elle se révèle, certes, beaucoup trop sobre, orientée et délibérément avare de précisions nécessaires à l'intelligence de l'événement. Elle demeure néanmoins la plus proche des faits». Brunaux, 2018: 270 et suiv., reste fidèle au témoignage césarien, mais consent à trouver la trace d'un rite religieux dans la

sa biographie de Vercingétorix, prend un malin plaisir à faire le procès des auteurs des époques antonine et sévérienne, accusés d'in vraisemblance,<sup>117</sup> et reprend à son compte une hypothèse de Salomon Reinach pour expliquer l'origine de ces témoignages, là où Camille Jullian voyait le stylet de Tite-Live, imité par Plutarque, Florus et Dion Cassius.<sup>118</sup> Dès 1902 et jusqu'à sa disparition, Reinach commenta les travaux de Jullian (le *Vercingétorix* et l'article de la *RA*, l'*Histoire de la Gaule*) et singulièrement cet épisode de la reddition du chef de la coalition de 52. Après avoir pensé à l'influence des écoles de rhétorique<sup>119</sup> dans l'élaboration du scénario, Reinach soupçonna l'influence du théâtre historique,<sup>120</sup> les deux sources pouvant très bien irriguer la narration livienne. Harmand ajoute le lien avec les jeux organisés pour la Victoire de César qui auraient comporté des reconstitutions romancées des épisodes les plus fameux de la geste de l'*imperator*.<sup>121</sup> Ces jeux ont été donnés la première fois en 46 à l'occasion des triomphes de César, puis, après son assassinat en 44, réitérés et intégrés au calendrier public.<sup>122</sup> On retrouve ainsi les efforts du César dictateur, puis de son fils adoptif, pour convaincre leurs contemporains de la plénitude de leur victoire, et donc, en ce qui concerne la guerre en Gaule, de sa clôture. Le soin que met César dans les chapitres 89 et 90 qui terminent le Livre VII à préciser le traitement particulier des Éduens et des Arvernes, une fois Vercingétorix livré, témoigne aussi de cette volonté de créer une rupture dans la perception des événements militaires qui se sont déroulés en Gaule. Il semble certain que César a voulu «régner en divisant» les anciens coalisés, en trouvant un terrain d'accommodement avec ces deux grands peuples qui échappent à la captivité et à l'esclavage. Pourtant, la dislocation de la coalition de 52 ne correspond pas à la fin de l'état de guerre en Gaule.

Dans le Livre VIII, Hirtius a bien de la peine à faire passer la continuation des opérations pour une «guerre de résistance» pantelante.<sup>123</sup> La motivation d'Hirtius est de persuader le lecteur que chaque combat est un «dernier feu» que l'*imperator* et ses lieutenants éteignent. César vole d'un théâtre à l'autre, mais derrière l'ensemble de ces points

---

décision de Vercingétorix de mourir et, surtout fait glisser le commentaire religieux sur César lui-même qui, en tant que grand pontife, aurait conçu l'exécution du chef gaulois comme un sacrifice. Jean-Louis Brunaux fait le lien avec l'ensevelissement d'un couple de Grecs et de Gaulois sur le Forum Boarium connu pour 228 (ou 226), 216 et 114 (ou 113) av. J.-C. DC. 43. 24. 4 évoque l'exécution de soldats mutins après les triomphes césariens selon peut-être le rituel du cheval d'octobre, voulue par César et réalisée par le flamme de Mars et les pontifes sur le Champ de Mars. Ce fait pourrait aller dans le sens d'un contexte religieux particulier autour de l'année 46.

<sup>117</sup> Harmand, 1984: 325.

<sup>118</sup> Jullian, 1901b: 139. Guillaumin, 1985: 748, reprend aussi à son compte cette hypothèse de Reinach.

<sup>119</sup> Reinach, 1902: 428.

<sup>120</sup> Reinach, 1905: 348, évoque «la pantomime historique représentée à Rome» et Reinach, 1925 : 85, «une parade dans un cirque romain».

<sup>121</sup> Harmand, 1984: 326, en profite pour accentuer sa critique : «Ce serait là se référer à la version scénique de Michel Strogoff écrite pour le vieux Châtelet, en tant que source de l'histoire russe».

<sup>122</sup> Clavel-Lévêque, 1984: 31-33, 45-48 et 98-100.

<sup>123</sup> Hirt. *BGall.* 8.24. 1 : *quae bellum pararet quo sibi resisteret*. La traduction est de Constans.

chauds se dissimule une même conjuration,<sup>124</sup> avatar de celle de 52. Excepté l'attestation de la remise d'otages, le texte d'Hirtius est souvent moins précis sur les conditions des *deditiones* que celui de César, sans doute pour conforter l'idée que les Gaulois de 51-50 sont des rebelles qui n'auraient pas respecté un pacte antérieur. Pour l'année 51, le récit d'Hirtius construit un lien entre la campagne contre les Bituriges,<sup>125</sup> l'intervention contre les Carnutes qui menaçaient les Bituriges entrés dans le droit chemin,<sup>126</sup> celle contre les Bellovaques et leurs alliés qui s'attaquaient aux Rèmes pour le contrôle des Suessions,<sup>127</sup> toutes dirigées par César, et les opérations menées par ses légats chez différents peuples de la Gaule Chevelue (Trévires, Pictons, Andes, Carnutes, Armoricains, etc.).<sup>128</sup> La description de l'armée du Sénon Drappès,<sup>129</sup> bientôt rejoint par un ancien compagnon de Vercingétorix, Luctère, et de ses activités dignes des «grandes compagnies» médiévales qui s'abîment dans un nouvel Alésia – Uxellodunum –, crée l'illusion de la continuité entre la campagne contre la coalition de 52 et ces opérations.<sup>130</sup> Dans les derniers chapitres du Livre VIII, l'exécution du Carnute Gutuater dont le nom évoque une charge sacerdotale,<sup>131</sup> la capture puis le suicide de Drappès qui se laisse mourir de faim,<sup>132</sup> celles de Luctère, trahi par l'Arverne Epasnactus,<sup>133</sup> et de l'Éduen Surus,<sup>134</sup> et la fuite peut-être de Commius,<sup>135</sup> martèlent dans l'esprit du lecteur que la guerre est terminée : les «derniers des Mohicans» ont disparu. Ainsi, dans sa seconde préface, Hirtius prétend que l'année 50 «n'offre aucune opération importante en Gaule»<sup>136</sup> et dans le chapitre 49 qui la suit directement, il montre un César clément qui prépare l'avenir «en traitant les cités avec honneur, en récompensant très largement les [*principes*], en évitant d'imposer aucune charge nouvelle, [maintenant] aisément la paix dans la Gaule que tant de défaites avaient épuisée et à qui il rendait l'obéissance plus douce».<sup>137</sup>

<sup>124</sup> Hirt. *BGall.* 8.1.1.

<sup>125</sup> Hirt. *BGall.* 8.2-4.

<sup>126</sup> Hirt. *BGall.* 8.4.2.-5.

<sup>127</sup> Hirt. *BGall.* 8.6-23. Commius, qui devait sa fortune politique à César, crut qu'il pouvait conduire la coalition et sa guerre.

<sup>128</sup> Hirt. *BGall.* 8.24-29.31 et 45-46.

<sup>129</sup> Hirt. *BGall.* 8.30 : comme au départ de la geste de Vercingétorix, le Sénon Drappès aurait rassemblé autour de lui des «gens sans aveu», esclaves, bannis, voleurs.

<sup>130</sup> Hirt. *BGall.* 8.30-44.

<sup>131</sup> Hirt. *BGall.* 8.38.

<sup>132</sup> Hirt. *BGall.* 8.36 et 44.2.

<sup>133</sup> Hirt. *BGall.* 8.44.2. Epasnactus est qualifié d'*amicissimus populi Romani*.

<sup>134</sup> Hirt. *BGall.* 8.45. 2.

<sup>135</sup> Hirt. *BGall.* 8.47-48.

<sup>136</sup> Hirt. *BGall.* 8 entre 48 et 49: *nullas habet magnopere Galliae res gestas*. On peut en douter quand on considère le témoignage de Dion Cassius (40. 60. 1) qui évoque des levées militaires en 51 qui suggèrent que l'année 50 ne devait pas être envisagée par César comme superflue. Sur la question des levées voir Cadiou, 2018: 130-138.

<sup>137</sup> Hirt. *BGall.* 8.49.3: *Itaque honorifice ciuitate appellando, principes maximis praemiis adficiendo, nulla onera noua iniungendo, defessam tot aduersis proeliis Galliam condicione parendi meliore facile in pace continuit*.



«CAR IL NE S'EST JAMAIS VU QU'UNE GUERRE PROLONGÉE PROFITÂT À AUCUN PAYS»<sup>138</sup>

Près de cent vingt-cinq ans après le départ de Gaule Chevelue de César, Flavius Josèphe, dans *La Guerre des Juifs*, prête au roi Hérode Agrippa II un discours<sup>139</sup> dans lequel il fait une bien curieuse affirmation : les Gaulois «ont soutenu pour leur liberté une guerre de quatre-vingt ans [...]».<sup>140</sup> Le prince hérodiénien comme Flavius Josèphe, qui sont des intimes des empereurs Julio-Claudius pour le premier, Flaviens pour le second, et des citoyens romains, présentent sans aucune ambiguïté le point de vue romain sur les Gaules et l'histoire des relations autrefois belliqueuses entre les Gaulois et Rome. Dans la partie du discours consacrée aux Gaulois,<sup>141</sup> on retrouve les poncifs sur la Gaule et ses habitants : une contrée définie par des frontières naturelles claires, un pays de cocagne, une mosaïque de trois cent cinq peuples, de villes ou de cités et des guerriers puissants qui ont donné du fil à retordre aux Romains, pendant quatre-vingt ans, mais qui sont désormais soumis et tranquilles, justifiant que les provinces gauloises aient la réputation d'être désarmées. Comment le pouvoir impérial romain, dont Flavius Josèphe se fait le porte-parole, en arrive-t-il à ce nombre d'années de lutte ?

Certains historiens ont supposé que les quatre-vingt ans couvraient «l'investissement militaire romain» en «Gaule du Sud» puis en Gaule Chevelue, de 125 à 49 av. J.-C. (125-49=76). Mais ces savants incorporaient dans leur réflexion les préalables en Gaule Cisalpine voire en Espagne, s'arrêtaient sur l'impact traumatique de l'invasion des Cimbres et des Teutons à la toute fin du II<sup>e</sup> siècle et sur les années de réorganisation pompéienne dans les années 70 avant de considérer la conquête césarienne et la chute de Marseille.<sup>142</sup> Le cadre de cette conception n'est-il pas quelque peu trop «hexagonal», puisque l'on se rend bien compte que ce sont les frontières actuelles de la France qui commandent cette architecture, contraignant à considérer comme secondaires les théâtres périphériques à «l'Hexagone». Les Romains considéraient que la migration germanique, les victoires de Marius, puis l'œuvre d'un Pompée trentenaire avaient constitué une rupture historique. César, à travers l'Arverne Critognatus à Alésia, le rappelle, et une centaine d'années plus tard, Tacite fait de même dans un discours prononcé par Q. Pétilius Cerialis en 69 ap. J.-C. devant les Trévires et les Lingons.<sup>143</sup> Si l'on prend de façon pratique le gouvernement de M. Fontéius en Transalpine, sous le patronage de Pompée, vers 76-74 av. J.-C., comme

<sup>138</sup> Sun Tzu. 2.7.

<sup>139</sup> Hérode Agrippa II, épimélète du Temple, est à Jérusalem alors que se déclenche la révolte des Judéens en 66 ap. J.-C. Il tente en vain, par ce discours, de ramener à la raison les rebelles. À l'appui de sa démonstration, il cite tous les peuples qui ont été soumis à Rome dont les Gaulois.

<sup>140</sup> Joseph. *BJ* 2.373.

<sup>141</sup> Joseph. *BJ* 2.371-373.

<sup>142</sup> Roman, 1997: 375-465.

<sup>143</sup> Caes. *BGall.* 7.77 et Tac. *Hist.* 4.73-74.

point de départ, on parvient sous le principat d'Auguste (80-74=6). Quelle que soit la date de départ choisie (105, défaite de Q. Servilius Caepio à Orange, 102-101, victoires de Marius, 76-74, gouvernement de Fontéius), les quatre-vingt ans aboutissent au principat augustéen.<sup>144</sup> Il semble donc évident que l'état de guerre en Gaule Chevelue a disparu sous Auguste, ce que reconnaît l'empereur Claude quand il précise, dans son discours de 48 ap. J.-C., que la légation de son père, Drusus l'Ancien, à partir de 12 av. J.-C., a correspondu à l'installation de la paix et de relations de confiance dans l'ancienne Gaule Chevelue entre ses habitants et Rome.<sup>145</sup> Le quatrième César précise que ce bienfait était lié à l'organisation des campagnes en Germanie dont l'histoire contrastée va dominer celle du Principat jusqu'au triomphe de Germanicus en 17 ap. J.-C., cérémonie qui, comme celle de 46 av. J.-C., est organisée pour clore idéologiquement la guerre, et, en 17, pour effacer une dernière fois le souvenir du désastre de Varus de 9 ap. J.-C. et laisser croire que la guerre germanique était terminée.<sup>146</sup> L'année 12 av. J.-C. correspond aussi à l'inauguration par Drusus l'Ancien de l'Autel de Rome et d'Auguste, au confluent du Rhône et de la Saône, où les délégués des cités gauloises de l'ancienne Gaule Chevelue se réunissent pour célébrer ce que les historiens ont appelé le culte impérial, sous la présidence d'un prêtre suprême. Ce *concilium, mutatis mutandis*, rappelle les *concilia Galliae* césariens, et ce n'est sans doute pas un hasard si le premier *sacerdos* est un aristocrate éduen.<sup>147</sup> Le séjour d'Auguste en Gaule entre 16 et 13 av. J.-C., consacré en grande partie à la nouvelle organisation provinciale des Trois Gaules (Aquitaine, Lyonnaise et Belgique), n'a sans doute pas peu compté dans l'établissement de la paix.<sup>148</sup> Le peintre lyonnais Sébastien-Melchior Cornu<sup>149</sup> s'en souvient quand il peint le tableau intitulé «Auguste donnant une constitution à la Gaule» en 1869 pour honorer une commande de Napoléon III pour le Conseil d'État.<sup>150</sup> Le tableau était le pendant d'une autre toile du même peintre qui met en scène Napoléon I<sup>er</sup> recevant le Concordat de 1802.<sup>151</sup> Il s'agissait de mettre en relief la tradition constitutionnelle des Césars, transmise des Romains aux Bonaparte.<sup>152</sup> Le peintre n'hésite pas à mettre en scène Auguste dans le rôle de l'orateur,

<sup>144</sup> Si on descend jusqu'en 62 av. J.-C. qui correspond à la campagne contre l'Allobroge Catagnatus, on parvient au principat de Tibère.

<sup>145</sup> *CIL* XIII 1668, lignes 75-77 : «Grâce à eux [les Gaulois], mon père Drusus soumettant la Germanie eut derrière lui, garantie par leur calme, la sécurité de la paix.» (Fabia, 1929).

<sup>146</sup> Rivière, 2016: 227-233.

<sup>147</sup> C. Iulius Vercondaridubnus (Liv. *Per.* 139). García Riaza et Lamoine, 2008:144-146 et Arbabe, 2017: 109-134.

<sup>148</sup> Goudineau, 1998: 311-324 et Arbabe, 2017: 114-118.

<sup>149</sup> Époux d'Hortense Cornu, sœur de lait et confidente de Napoléon III, et l'un des premiers conservateurs du musée impérial.

<sup>150</sup> Livré après la guerre de 1870 en 1872 et transféré au musée de Lyon en 1875.

<sup>151</sup> «Le Cardinal Caprara présentant au premier consul la bulle de ratification du concordat», toujours en place dans la salle du comité de législation du Conseil d'État.

<sup>152</sup> Faisant fi des anachronismes et des raccourcis historiques, Cornu répond à la commande impériale en exaltant le pouvoir législatif du chef de l'État qui possède seul l'initiative des lois dans la constitution de 1852 (article 8), privilège à peine écorné par les sénatus-consultes additionnels adoptés jusqu'en 1870.

qui harangue les délégués gaulois réunis autour de lui à Lyon, et dans celui de bienfaiteur qui brandit le parchemin de la constitution provinciale. Derrière lui, tenue par un appariteur, une plaque de bronze en porte le titre : *Lex provinciarum Galliae* ; Auguste cache une partie du texte, donnant à l'image l'apparence des textes épigraphiques mutilés du musée de Lyon ([*l*]ex / [*provinc*]iarum / [*G*]alliae). Au premier plan (à droite), on retrouve les protagonistes de la *Guerre des Gaules*, fantasmés par la France du XIX<sup>e</sup> siècle : un chef armé et un druide, précédés par un porte-enseigne (au sanglier), sont attentifs au discours de l'empereur. Dans un décor romain («gallo-romain»), les anciens ennemis établissent la paix ; le licteur de l'empereur tient ses faisceaux à terre et un jeune garçon, qui fait brûler de l'encens, semble être le Génie de tous (et des spectateurs français), qui promet une ère nouvelle. La remise à l'empereur par les Gaulois d'un torque de cent livres, insigne d'autorité et de victoire, rapportée par Quintilien, est un symbole fort de la fin des hostilités en Gaule, il est dommage que l'on ignore la date précise de cette offrande.<sup>153</sup> Le temps n'était plus à l'érection d'un trophée comme celui de La Turbie, pourtant achevé en 7 ou 6 av. J.-C, qui commémore la victoire augustéenne et donne la liste de quarante-huit peuples alpins vaincus.<sup>154</sup>

Comme le suggérait l'empereur Claude dans le texte de la Table Claudienne, l'effort de guerre contre les Germains auquel les Gaulois ont été invités peut expliquer que ces derniers soient sortis de la guerre contre Rome pour embrasser celle contre leurs voisins sous la conduite des héritiers de César. Ce phénomène fut rendu possible par le recrutement d'auxiliaires gaulois qui s'amplifia sous le principat d'Auguste. César, comme les autres *imperatores* de la fin de la République, avait initié certes le processus d'amplification, mais sans tomber dans un recours qui aurait été systématique.<sup>155</sup> Cependant, il est certain que l'état de guerre civile qui domina entre 49 et 30 av. J.-C. favorisa celui-ci. César put compter sur des contingents gaulois recrutés parmi les peuples avec lesquels il était en paix, comme les près de dix mille auxiliaires «et en nombre égal provenant de la Gaule pacifiée par lui : tout ce qu'il y avait de plus noble et de plus brave dans toutes les cités avait été recruté "nominalement" [...] deux mille hommes de l'excellente race des Aquitains et des montagnards qui touchent à la province de Gaule» que César emmène en Espagne en 49 av. J.-C.<sup>156</sup> Le corpus césarien (surtout *La Guerre civile* écrite en 46) présente ainsi plusieurs attestations d'auxiliaires gaulois non seulement dans le camp de César,<sup>157</sup> mais aussi dans celui de Pompée<sup>158</sup> et de ses alliés comme le roi numide Juba I<sup>er</sup>.<sup>159</sup> César n'hésite pas à incorporer dans son récit des combats de 48 devant Dyrrachium

<sup>153</sup> Quint. *Inst.* 6.3.79.

<sup>154</sup> *CIL* V 991 et Plin. *HN* 3.136-137.

<sup>155</sup> Goudineau, 1990 : 234-236, Pernet, 2010.

<sup>156</sup> Caes. *BCiv.* 1.39.2. Hostein, 2009 : 64, à la suite de Christian Goudineau (2002 : 311-315), propose «nominalement».

<sup>157</sup> Caes. *BCiv.* 1.18.5, 48.4 et 3.22.3.

<sup>158</sup> Caes. *BCiv.* 3.4. 3 : le roi galate Déjotarus et ses 600 cavaliers.

<sup>159</sup> Caes. *BCiv.* 2.40.1 : la garde du roi Juba I<sup>er</sup>.

l'historiette moralisatrice des frères allobroges Roucillus et Écus, fils du chef Adbucillus, qui par cupidité ont trahi César pour Pompée,<sup>160</sup> signe paradoxal de la parfaite intégration des Gaulois dans le système romain. Lionel Pernet, qui a travaillé à partir d'un corpus archéologique (et dans une moindre mesure épigraphique et littéraire),<sup>161</sup> suggère que l'investissement des auxiliaires gaulois pour les années 52 à 31 av. J.-C. a pu représenter «des dizaines de milliers» de combattants, surtout des cavaliers. Il estime ce chiffre modeste mais souligne que le fait qu'il s'agissait pour l'essentiel de cavaliers rendait cet apport «indispensable». Il suggère aussi que les Gaulois ont constitué des auxiliaires de choix pour Octavien dans sa lutte contre Lépide et surtout Antoine.<sup>162</sup> Les succès des légats d'Octavien (Q. Salvidienus Rufus, M. Nonius Gallus, C. Carrinas, M. Valérius Messalla Corvinus et surtout M. Vipsanius Agrippa) en Gaule à partir de 40 av. J.-C. s'expliquent peut-être en partie par ce soutien. Les travaux historiques et archéologiques récents ont montré aussi que l'accroissement des effectifs auxiliaires est à mettre au crédit d'Auguste et des premiers Julio-Claudiens.<sup>163</sup> Lionel Pernet met en parallèle cet essor avec la transformation de la présence militaire romaine en Gaule qui abandonne les grands rassemblements utiles à la guerre pour une pénétration plus diffuse des unités militaires dans les contrées afin d'en assurer la défense et le contrôle.<sup>164</sup> Cette conversion à l'effort de guerre romain des élites guerrières gauloises a été favorisée par l'existence, au-delà des différences réelles, d'une «culture de guerre» commune, fondée sur l'attachement à l'héroïsme, l'acceptation de la mort volontaire dans certaines circonstances, l'exaltation de la victoire, de la gloire et de la juste louange, le partage du culte des morts et de celui du chef. Les récompenses suprêmes sont l'octroi du droit romain pour les combattants, et, pour leurs chefs, la dignité de chevalier romain.<sup>165</sup> Ces *uirii militares*, qui portent souvent le gentilice impérial *Iulius*, sont les protagonistes de l'histoire de l'Empire jusqu'à la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. et les agitateurs de l'année 21 ap. J.-C. et des

<sup>160</sup> Caes. *BCiv.* 3.59-63, 79 et 84.

<sup>161</sup> Pernet, 2010, a travaillé sur 145 sites funéraires (dont 81 pourraient être associés à des auxiliaires), 29 sites de champs de bataille et 9 sites religieux.

<sup>162</sup> Pernet, 2010: 177-179. Gérard Barbet, Lydie Joan et Marie-José Ancel, 2014 : avec d'autres collaborateurs dont Alain Deyber, ont montré, à partir du cas de la nécropole des «Charmes d'Amont», dans le Jura, qui s'est organisée autour d'un Gaulois vétéran de l'armée romaine, combien le service pour Rome avait été utile pour les élites gauloises et combien la Gaule ne s'est pas démilitarisée César parti.

<sup>163</sup> Tassaux, 1996: 147-163, Hostein, 2009: 49-80, Pernet, 2010: 170-181, Haynes, 2013 et Arbabe, 2017: 274-284 et 335-344.

<sup>164</sup> Pernet, 2010: 180-181.

<sup>165</sup> Hostein, 2009: 49-80, revient sur l'histoire des *Iulii*, descendants d'Éporédrix, chez les Éduens, en se fondant sur un dossier documentaire remarquable (César, Tacite, inscriptions) qui permet de suivre ces Éduens sur quatre ou cinq générations. L'engagement dans le camp romain, malgré quelques attermoissements en 52 av. J.-C., assure à la famille de conserver la première place dans la cité des Éduens : on retrouve dans une inscription religieuse découverte à Bourbon-Lancy (*CIL* XIII 2805), un père, C. Iulius Magnus, fils d'un C. Iulius Éporédrix, demander à des divinités gauloises guérisseuses la sauvegarde de son fils C. Iulius Calenus ; ce dernier connu de Tacite qui évoque le personnage alors qu'il était tribun (donc chevalier) chargé de la mission délicate d'annoncer en Gaule la victoire de Vespasien à Bédriac/Crémone alors même qu'il avait été jusqu'alors vitellien (Tac. *Hist.* 3.35).



années 68-70 sont souvent issus de cette élite et souhaitent, non un retour au passé, mais une meilleure intégration.

## CONCLUSION

Depuis le II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et l'élargissement du monde romain, les triomphes ne correspondent pas souvent au règlement des affaires militaires et à l'établissement de la paix, mais ils sont des actes politiques et idéologiques qui visent à asseoir l'autorité de l'*imperator* et à lui ouvrir toutes grandes les portes du plein pouvoir. Les triomphes de César de 46-45 av. J.-C., comme ceux d'Octavien de 29 av. J.-C., de Claude sur les Bretons en 43 ap. J.-C. ou de Trajan sur les Daces en 102, correspondent tout à fait à cette analyse, et la présence de Vercingétorix, des enfants de Cléopâtre, des chefs bretons ou de l'effigie de Décébale n'y change rien. Comme Napoléon Bonaparte en 1799, abandonnant les pyramides d'Égypte pour rejoindre Paris, César a laissé le théâtre d'opération gaulois et confié la guerre à ses légats (D. Iunius Brutus, L. Munatius Plancus) puis à ses «successeurs» (Lépide, Antoine et Octavien), emportant avec lui, il est vrai, la fidélité de certains Gaulois, comme Napoléon Bonaparte jouissait de celle de ses Mamelouks, mais provoquant aussi un soulagement et l'espoir de voir les Romains boutés hors de Gaule comme le corps expéditionnaire français d'Égypte le sera en 1801. C'est Octavien-Auguste, à qui la Gaule échut dès 40 av. J.-C., qui poursuit les guerres par l'intermédiaire de ses légats, à la fois comme héritier de César et son propre Pygmalion, puis qui met fin à l'état de guerre en assurant lui-même la provincialisation des Gaules dans les années 20-10 av. J.-C. et en proposant dans le même laps de temps à leurs élites clientes, survivantes ou nouvelles, une participation au gouvernement de l'Empire qui se traduit d'abord par l'engagement de ces dernières dans l'organisation militaire romaine mobilisée dans le projet de conquête de la «Grande Germanie» puis dans la défense de la frontière rhénane. Le succès et la conservation du récit césarien de ses hauts faits pendant son proconsulat et le caractère césarien du régime impérial font que le retour de César en Italie a gagné le statut d'événement-clôture de la guerre gauloise, confirmé par l'organisation du triomphe de 46 et surtout par la disparition du triomphe sur les Gaulois après 27 av. J.-C., les derniers à avoir été célébrés étant ceux de Plancus en 43 et des légats d'Octavien, Carrinas en 28 et Messalla Corvinus en 27. Le succès jamais démenti des *Commentaires* de César au cours des siècles, la francisation de cette histoire et son exaltation, comme la volonté tout aussi égale de croire à la France gallo-romaine ont fait adopter par l'État français, et plus généralement par les États-nations des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, la date d'arrêt de l'écriture césarienne (51/50) comme celle de la Guerre des Gaules elle-même. Comme bien des créations de l'esprit national, celle-ci résiste encore à l'analyse historique et à la réalité d'un monde antique où la guerre est d'abord une campagne saisonnière dont l'issue oscille entre la destruction brutale et le rite de

reddition élaboré au plus près du terrain, mais dont la perception de clôture de la guerre ressemble beaucoup plus au sentiment d'effilochement.

## BIBLIOGRAPHIE

- ARBABE, E. [2017]. *La politique des Gaulois. Vie politique et institutions en Gaule chevelue (II<sup>e</sup> siècle avant notre ère-70)*, Paris.
- BARBET, G., JOAN, L. et ANCEL, M.-J. (dir.) [2014]. *La nécropole gallo-romaine des «Charmes d'Amont» à Tavaux (Jura)*, Montagnac.
- BARRANDON, N. [2018]. *Les massacres de la République romaine*, Paris.
- BOURDON, E. [2017]. *La forge gauloise de la nation. Ernest Lavisse et la fabrique des ancêtres*, Lyon.
- BRUNAU, J.-L. [2012]. *Alésia, 27 septembre 52 av. J.-C.*, Paris.
- BRUNAU, J.-L. [2018]. *Vercingétorix*, Paris.
- CADIOU, F. [2018]. *L'armée imaginaire. Les soldats prolétaires dans les légions romaines au dernier siècle de la République*, Paris.
- CANFORA, L. [2012]. *César, le dictateur démocrate*, Paris.
- CLAVEL-LÉVÊQUE, M. [1984]. *L'empire en jeux. Espace symbolique et pratique sociale dans le monde romain*, Paris.
- COSME, P. [2005]. *Auguste*, Paris.
- DESNIER, L. [1991]. «Le Gaulois dans l'imaginaire monétaire de la République romaine. Images plurielles d'une réalité singulière», *MEFRA*, 103/2, 605-654.
- DEYBER, A. [2002]. «Ambiorix et Vercingétorix, Entre guerre traditionnelle et modernité», dans V. GUICHARD et F. PERRIN (dir.), *L'aristocratie celte à la fin de l'âge du Fer (II<sup>e</sup> s. avant J.-C.-I<sup>er</sup> s. après J.-C.)*, Glux-en-Glenne, 259-267.
- DEYBER, A. [1996]. «L'Après-guerre : bilan d'un désastre», dans M. REDDÉ (dir.), *L'armée romaine en Gaule*, Paris, 83-87.
- DEYBER, A. [2009]. *Les Gaulois en guerre. Stratégies, tactiques et techniques. Essai d'histoire militaire (II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècles av. J.-C.)*, Paris.
- DEYBER, A. [2018], *Vercingétorix, chef de guerre*, Chamalières.
- DUVAL P.-M. [1971]. *La Gaule jusqu'au milieu du V<sup>e</sup> siècle*, Paris.
- DUVAL P.-M. [1989]. «Autour de César. 3», *Travaux sur la Gaule*, I, Rome, 140-161.
- FERDIÈRE, A. [2005]. *Les Gaules (provinces des Gaules et Germanies, provinces alpines) II<sup>e</sup> siècle av.-V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.*, Paris.

- GARCÍA RIAZA, E. et LAMOINE, L. [2008]. «Les réunions politiques des Gaulois (Ier s. av. J.-C.-Ier s. ap. J.-C.)», dans C. BERRENDONNER, M. CÉBEILLAC-GERVASONI et L. LAMOINE LAMOINE (éds.), *Le quotidien municipal dans l'Occident romain*, Clermont-Ferrand, 129-146.
- GOUDINEAU, CHR. [1990] *César et la Gaule*, Paris.
- GOUDINEAU, CHR. [1998]. *Regard sur la Gaule*, Paris.
- GOUDINEAU, CHR. [2001]. *Le dossier Vercingétorix*, Arles.
- GOUDINEAU, CHR. [2002]. «Dynasties gauloises, dynasties romaines dans les Trois Gaules», dans V. GUICHARD et F. PERRIN (dir.), *L'aristocratie celte à la fin de l'âge du Fer (II<sup>e</sup> s. avant J.-C.-I<sup>er</sup> s. après J.-C.)*, Glux-en-Glenne, 311-315.
- GUILLEMIN J.-Y. [1985]. «La reddition de Vercingétorix selon les auteurs anciens», *Latomus*, 44/4, 743-750.
- HARMAND, J. [1984]. *Vercingétorix*, Paris.
- HAYNES I. [2013]. *Blood of the Provinces. The Roman Auxilia and the Making of Provincial Society from Augustus to the Severans*, Oxford.
- HOSTEIN, A. [2009]. «D'Eporedirix à Iulius Calenus, du chef éduen au chevalier romain (Ier s. av. J.-C.-I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.)», dans F. CHAUSSON (dir.), *Occidents romains. Sénateurs, chevaliers, militaires, notables dans les provinces d'Occident Espagnes, Gaules, Germanies, Bretagne*, Paris, 49-80.
- HURLET, F. [2015]. *Auguste. Les ambiguïtés du pouvoir*, Paris.
- JULLIAN, C. [1901a]. *Vercingétorix*, Paris.
- JULLIAN, C. [1901b], «Vercingétorix se rend à César – critique des textes -», («Notes gallo-romaines»), *REA*, 3, 131-139.
- JULLIAN, C., [1910 (réédition, I, 1993)]. *Histoire de la Gaule*, III, Paris.
- LA VILLE DE MIRMONT, H. (de) [1904]. «Cicéron et les Gaulois», *Revue celtique*, 25, 163-180.
- LEWUILLON, S. [1975]. «Histoire, société et lutte des classes en Gaule : Une féodalité à la fin de la République et au début de l'empire», *ANRW*, II, 4, Berlin New-York, 490-494.
- PERNET, L. [2010]. *Armement et auxiliaires gaulois (II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècles avant notre ère)*, Montagnac.
- RAMBAUD, M. [1966]. *L'art de la déformation historique dans les Commentaires de César*, Paris.
- REINACH, S. [1902]. «Nouvelles archéologiques et correspondance», *Revue archéologique*, 428.



- REINACH, S. [1905]. «Conférence d'Alise», *Bulletin de la Société des Sciences de Semur*, 34, 348.
- REINACH, S. [1925]. «Sur le tome III de l'*Histoire de la Gaule*», *Revue archéologique*, 85.
- RIVIÈRE, Y. [2016]. *Germanicus, prince romain (15 av. J.-C.-19 ap. J.-C.)*, Paris.
- ROMAN, D. et Y. [1997]. *Histoire de la Gaule*, Paris.
- TASSAUX, F. ET D. [1996]. «Les soldats gaulois dans l'armée romaine», dans M. REDDÉ (dir.), *L'armée romaine en Gaule*, Paris, 147-163.
- VOISIN, J.-L. [1983]. «Le triomphe africain de 46 et l'idéologie césarienne», *AntAfr*, 19, 7-33.
- WARMENBOL, E. [2011]. «La statue d'Ambiorix à Tongres (Belgique). Un Père dans la ville», dans L. PÉCHOUX (dir.), *Les Gaulois et leurs représentations*, Paris, 109-130.
- WARMENBOL, E. [2017]. «Les anciens Belges. Bob, Ambiorix, Bobette, Boduognat et les autres», dans O. HÉBERT et L. PÉCHOUX (éds.), *Gaulois. Images, usages & stéréotypes*, Autun, 109-131.
- ZECCHINI, G. [1978]. *Cassio Dione e la guerra gallica di Cesare*, Milano.